

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LE PRÉAVIS N° 07/2024 – COMPTE 2023

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances (Cofin) s'est réunie le 22 mai 2024 en présence de la Municipalité et de M. Yves Sesseli, boursier. Elle les remercie pour les compléments d'information fournis au cours de la séance et par la suite. Le 27 mai 2024, la CoFin s'est réunie à nouveau pour délibérer.

Le présent rapport est construit en 4 chapitres :

1. Le premier chapitre propose quelques remarques liminaires et rappelle les principales observations faites par la CoFin lors de l'établissement du budget 2023, à la fin de l'automne 2022.
2. Le deuxième chapitre présente les observations générales de la CoFin sur les comptes présentés par la Municipalité
3. Le troisième chapitre présente les observations détaillées de la CoFin sur les écarts entre le budget et les comptes dicastère par dicastère
4. Le dernier chapitre présente les conclusions de la CoFin

1. PRÉAMBULE ET RAPPEL DES ÉLÉMENTS SAILLANTS DU BUDGET

La Cofin tient à souligner la qualité des éléments transmis et notamment la présentation des éléments généraux des comptes sur la base d'une présentation powerpoint en séance. Après une présentation générale des comptes, la CoFin a procédé ensuite à une analyse des écarts entre les comptes et le budget dicastère par dicastère. Ces échanges ont été menés sous la forme d'un échange bilatéral entre chaque Municipal et les deux personnes de référence de la CoFin, selon le document présentant l'organisation de la CoFin avec le nouveau règlement de la Commune. Ces échanges bilatéraux ont pu être menés dans une atmosphère détendue et constructive.

Le budget correspondant aux comptes présentés dans le préavis 07/2024 avait été présenté, discuté et accepté par 47 voix pour et une abstention lors de la séance du Conseil communal du 9 décembre 2022.

Dans son rapport, la CoFin avait relevé que le budget 2023 présenté était le premier budget impacté par des choix politiques en lien avec le programme de législature, marquant un changement dans la philosophie d'établissement des budgets qui prévalait ces dernières années.

Il était relevé en particulier que les charges maitrisables budgétées étaient en augmentation de 8%. Cette augmentation relevait à la fois du changement d'environnement économique (indexation des salaires à l'inflation, augmentation des coûts de l'énergie), mais aussi des choix politiques de la Municipalité. Ces choix ont été notamment d'accélérer la transition écologique au niveau de la commune (+0.5 ETP, alimentation importante du fonds de durabilité), ainsi que la rénovation des bâtiments (+ 1 ETP, augmentation significative des charges d'entretiens des bâtiments).

A noter que le Conseil Communal avait accepté deux amendements au projet présenté par la Municipalité :

- Le compte 101 – Conseil Communal - 101.300.300 Jetons présence, vacations, commissions a été amendé à 40'000.- au lieu de 30'000.-.
- Le compte 32 – Parkings, places de parc - 432.311.400 Achat de matériel a été amendé à 42'000.- au lieu de 30'000.-.

2. OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LES COMPTES

a. Résultat : mise en perspectives de l'évolution financière historique

Conformément aux orientations et choix politiques souhaités pour le budget 2023 et en reflet de l'évolution économique (inflation, coûts de l'énergie), les charges maitrisables présentent une augmentation marquée relativement aux exercices précédents.

Les charges intercommunales et cantonales (dites « non maitrisables ») sont en légère diminution, en relation notamment à la baisse relative des revenus fiscaux qui impactent directement les charges cantonales.

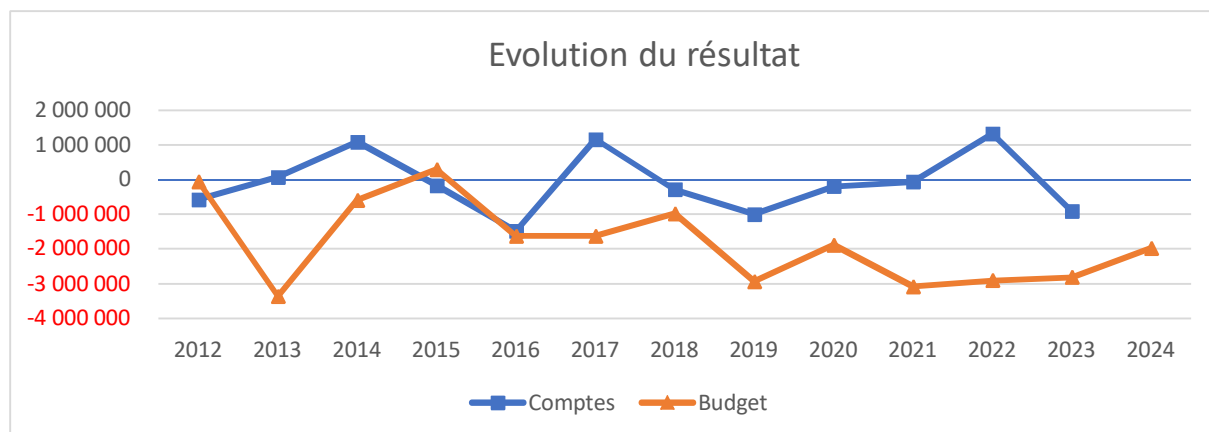
Suite à des revenus fiscaux exceptionnellement élevés en 2022, les revenus fiscaux sont en légère baisse, mais la tendance de fond reste positive depuis plusieurs années.

En faisant abstraction de la vente de la parcelle O, les revenus des patrimoines s'établissent à environ 3.7 MCHF contre 3.2 MCHF en 2022 (en 2022, la Commune encaissait déjà 10% du prix de vente de la parcelle O, 670 KCHF). Cette évolution positive était attendue et reflète principalement la mise en œuvre progressive des bâtiments du plateau de la gare.

Les revenus de type taxes, émoluments et ventes ont été positivement impactés de manière ponctuelle par le chantier des CFF de la gare, comme indiqué par la Municipalité dans son rapport. Au-delà de ces revenus ponctuels non prévus, ces revenus restent globalement en augmentation, reflétant aussi bien l'évolution souhaitée par la Commune sur les taxes et les émoluments pour la Police des constructions, que le dynamisme en matière de construction dans la commune.

b. Résultat : écart entre les comptes et le budget

Les comptes présentent un résultat significativement meilleur que celui budgété. La Municipalité a relevé à la CoFin qu'un tel écart peut s'observer depuis plusieurs années.



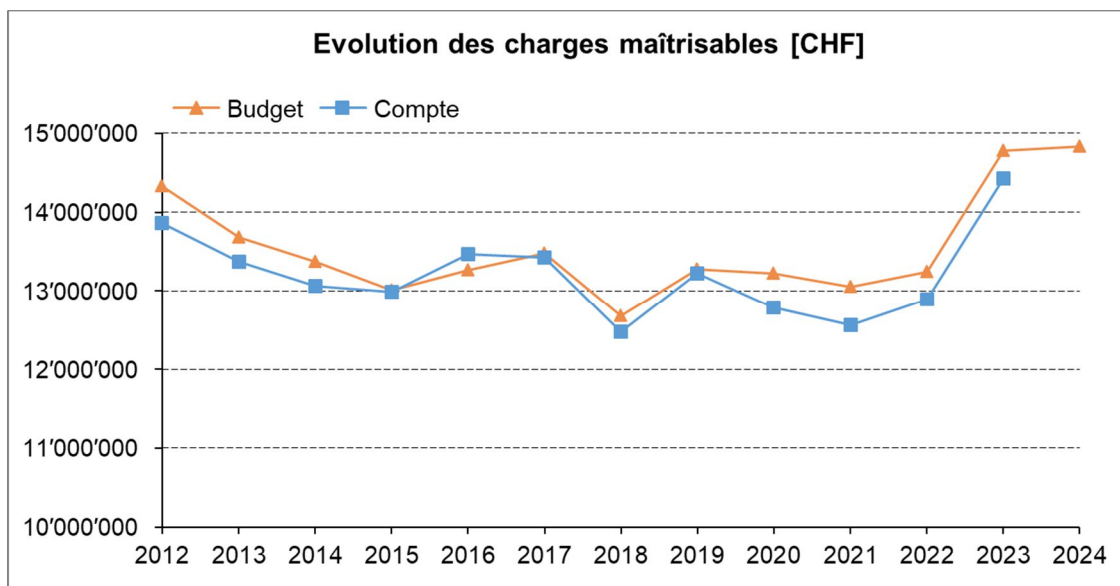
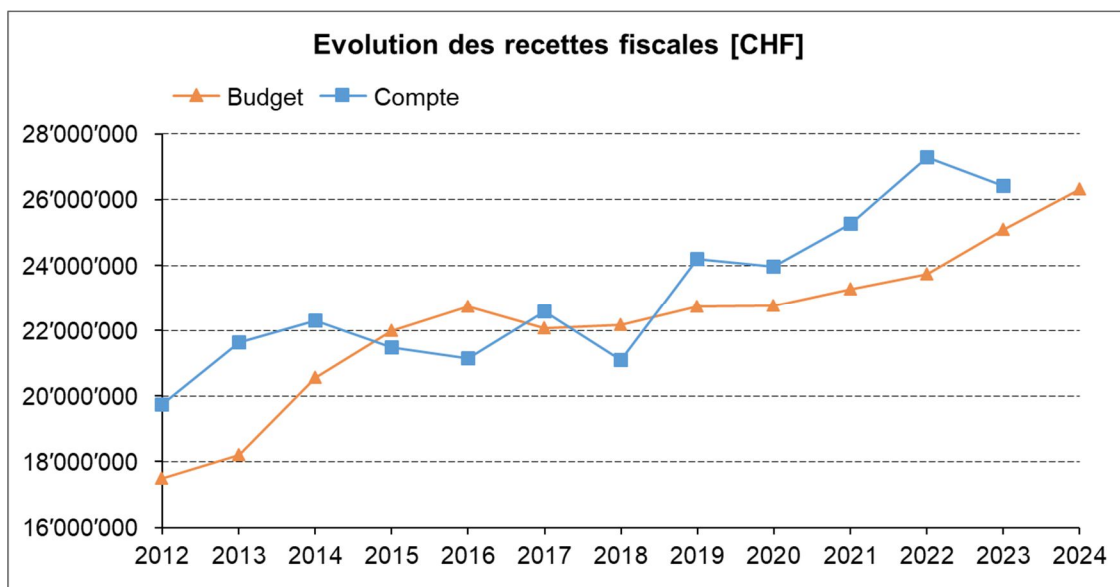
Source : Bourse communale

La CoFin explique la persistance de cet écart pour deux raisons principales :

- Lors de l'établissement du budget, la Municipalité fait preuve d'une certaine prudence dans son évaluation des revenus fiscaux. En particulier, l'arrivée du CoVid a amené un certain nombre d'incertitudes sur l'évolution de l'environnement économique qui invitait à renforcer cette prudence. En outre, les résultats fiscaux sont ponctuellement favorisés par des éléments conjoncturels non prévisibles et non budgétés. Depuis 2020, la Commune a encaissé en moyenne 2'000'000 CHF de revenus fiscaux de plus qu'il était estimé dans le budget. A noter

que dans son rapport sur le budget 2024, la CoFin avait relevé une approche moins conservatrice sur l'estimation des revenus fiscaux et s'attend à une diminution de cet écart avec les comptes.

- Le budget est une autorisation de dépenser donnée à la Municipalité, et non une obligation. Dans cette optique, il peut être attendu que les dépenses dites « maitrisables » soient au final inférieures au budget, tout au mieux proches du budget. En effet, en principe, les dépassements importants devraient être traités par le Conseil en cours d'année. Depuis 2020, la Municipalité a utilisé en moyenne 400'000 CHF de moins que le budget ne l'autorisait sur ces charges.



Source : Comptes et budgets, analyse CoFin

c. Vente de la parcelle O – Marge d'autofinancement et indicateurs financiers

La vente de la parcelle O a pu se terminer en 2023, faisant rentrer un montant de 6'071'850.-. De par son imputation au fonds de rénovation, selon la décision du conseil communal relative au préavis 17-2021, cette vente n'impacte pas le résultat comptable de l'exercice. Néanmoins, elle a un impact direct sur la marge d'autofinancement qui est embellie à 8.5 MCHF, au lieu de 2.5 MCHF.

En outre, cette vente embellit les nombreux indicateurs de suivi du canton relativement à la situation financière de la Commune. Sans cette vente, ces indicateurs ne montrent plus une amélioration de la situation financière de la commune et de sa capacité d'investissement.

Quand bien même l'aboutissement de cette vente est réjouissant et vient ralentir la croissance de la dette communale, il convient de rappeler que la situation financière de la Commune reste préoccupante en particulier au regard des nombreux investissements à venir qui nécessiteront encore d'accroître l'endettement de la Commune.

d. Perspectives financières

La Municipalité a présenté à la CoFin une mise à jour des perspectives financières, sur la base des résultats effectifs de 2023, et de l'évolution des hypothèses impactant l'évolution des recettes et des charges.

Tableau de bord de l'évaluation prospective	Bourg-en-Lavaux					
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Résultats						
Charges de fonctionnement épurées	40'374'600	41'415'843	42'336'651	43'255'396	44'004'970	44'724'477
Revenus de fonctionnement épurés	38'306'300	39'791'060	40'954'669	41'773'336	42'605'952	43'452'793
SOLDE DE FONCTIONNEMENT EPURE (SFE)	-2'068'300	-1'624'783	-1'381'981	-1'482'061	-1'399'017	-1'271'685
Amortissements comptables + réserves affectées	2'944'400	3'309'541	3'891'356	4'263'828	4'518'537	4'751'871
MARGE D'AUTOFINANCEMENT (MA)	876'100	1'684'758	2'509'374	2'781'768	3'119'520	3'480'186
Dépenses nettes d'investissement (DNI)	9'000'000	10'045'685	11'174'183	7'641'270	7'000'000	5'000'000
SOLDE FINANCIER (SF)	-8'123'900	-8'360'927	-8'664'808	-4'859'502	-3'880'480	-1'519'814
Références et indicateurs						
Dette brute	54'292'023	62'657'708	71'331'890	76'193'160	80'083'160	81'603'160
Marge d'autofinancement minimum	1'742'151	2'021'008	2'310'147	2'472'189	2'601'856	2'652'523
Poids de la dette	1.4	1.5	1.7	1.8	1.8	1.8
Renouvellement de la dette	60	36	28	27	25	23

Source : Bourse communale

Les perspectives présentées sont moins réjouissantes que celles présentées en décembre 2023 par la Municipalité. Cette évolution reflète avant tout un ajustement des hypothèses sous-jacentes (impact de l'inflation sur les charges) et le décalage dans le temps de certaines réalisations (p.ex : Temple 1).

Comme mentionné dans son rapport sur le budget 2024, la CoFin encourage la Municipalité à procéder à une analyse ponctuelle visant à évaluer la sensibilité des hypothèses prises sur les perspectives financières, par exemple avec un scénario pessimiste et optimiste.

Cette nouvelle perspective rappelle que malgré une amélioration attendue des résultats financiers du « ménage courant » dans le temps, la marge d'autofinancement restera encore longtemps insuffisante pour financer les nombreux investissements attendus, notamment dans le domaine des bâtiments, et l'endettement communal continuera d'augmenter de manière significative.

e. Rapport de la fiduciaire

La Municipalité a transmis le rapport de révision de la fiduciaire qui atteste que selon leurs travaux de contrôle, les comptes ont été tenus conformément à la loi sur les Communes et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes.

Elle n'a globalement aucune observation incitant à une action particulière. La fiduciaire relève notamment que, de son point de vue :

- Le budget des dépenses est globalement tenu.

- La comptabilité est bien tenue et de manière régulière. Elle permet de présenter des résultats et situations intermédiaires à tout moment.

3. OBSERVATIONS DÉTAILLÉES PAR DICASTÈRE

- a. Autorités** (Chapitres 10), **Administration** (Chapitre 11), **Finance** (Chapitre 2) **et affaires sociales** (chapitre 62 – Contrôle des habitants, comptes 710.365.510 à 710.365.530 et chapitre 72)

Les cotisations AVS, AI, APG, AC, AF (compte 102.303.000) sont en dessous des prévisions : le budget a été établi sur la base d'une cotisation pleine, alors que les cotisations ne sont que partielles pour les Municipaux ayant atteint l'âge de la retraite. Ce compte pourra être ajusté en conséquence pour l'établissement du prochain budget.

Le phénomène est identique pour la caisse de pension (compte 102.304.000) pour les Municipaux au-delà de 70 ans.

Les frais de Traitement du Personnel (compte 100.301.100) sont plus faibles de près de 290'000.-. Cette économie s'explique d'une part par le fait que les nouveaux recrutements de l'administration l'ont été dans une classe salariale plus faible que budgété, et aussi par le temps entre le départ et le recrutement de nouveaux employés. Ce manque de personnel a dû être compensé par le recours à du personnel intérimaire, provoquant un dépassement d'environ 80'000.- au compte relatif (compte 100.308.000).

Les impôts spéciaux sur les étrangers (compte 210.400.400), correspondant aux impôts forfaitaires à la dépense, sont difficiles à estimer et peuvent varier rapidement d'une année à l'autre, du fait de déménagement ou d'un changement vers une imposition standard des revenus.

Suite à l'introduction de la nouvelle taxe forfaitaire pour les déchets taxés, les demandes d'exonération ont été plus importantes que prévues et ont provoqué un léger dépassement budgétaire (compte 710.365.511). Ces exonérations en charge dans ce compte, entrent en revenu au chapitre des déchets taxés.

- b. Domaines** (chapitres 31 - Terrains, 32 - Forêts, 33 – Vignes et caves) **et voirie** (chapitres 431 – Véhicules, Matériel, Outillage, 440 – Parcs, promenades, Cimetières)

Les ventes de bois (compte 320.435.500) sont en dessous des attentes : les volumes et les prix ont été plus faibles qu'escomptés – le marché du bois a été *inondé* par du bois *bostryché*.

Différents travaux de réaménagement des vignes, dont la réfection de murs, ont été entrepris. Lors de l'exécution de certains travaux différentes opportunités ont été prises pour faire des travaux complémentaires, provoquant un léger dépassement des frais d'entretien courant (compte 330.314.600) et des contrats de vignolages (compte 330.318.500). Le dépassement de ce dernier compte s'explique aussi par la récolte pleine de la vendanges 2024 : le montant versés aux vignerons tacherons est aussi lié aux quantités récoltées.

Les ventes de vins se sont bien portées (comptes 331.435.500 et 331.435.510), avec des revenus dépassant d'environ 110'000.- le budget. Ces revenus prennent en compte aussi les frais de mise en bouteille et d'étiquetage, qui sont ensuite reversés ensuite au prestataire de la mise en bouteille et impacte les charges aux comptes Vinification et mise en bouteilles (331.318.500), frais de commercialisation pour les macarons « Terravin » et/ou Mondial du Chasselas (compte 331.318.510) et les frais d'achat d'étiquettes et bouchons (compte 311.311.400). Ces comptes sont en dépassement du fait des ventes plus importantes en bouteille. A noter que le compte 311.311.400 est aussi en

dépassement du fait du projet de la nouvelle étiquette, pour lequel un deuxième concours avait été organisé après un premier concours non aboutit.

Au chapitre des Véhicules, Matériel et Outillage (ch. 431), les Ventes et prestations diverses (comptes 431.435.900) sont plus importantes que prévues, elles correspondent à la vente de carburant que la Commune opère pour les bus scolaires suite à l'arrêt de ce service par le garage central.

c. Patrimoine bâti (chapitres 34 – Bâtiments du patrimoine financier, 35 – Bâtiments du patrimoine administratifs)

Les comptes 2023 illustrent des différences importantes par rapport au budget, sous la rubrique « Bâtiments du patrimoine financier » (rubrique 34) :

Entretien courant :

La stratégie de la Municipalité s'agissant de l'entretien est d'intervenir le moins possible, uniquement lorsque c'est nécessaire. L'état des bâtiments est examiné au fur et à mesure des diverses interventions (p. ex., en passant les caméras dans les conduites), sans pour autant faire de provisions. L'état général des bâtiments est mauvais, en particulier s'agissant des conduites. La municipalité prévoit chaque année un budget, en espérant qu'il n'y ait pas de mauvaises surprises.

Durant l'exercice 2023, les craintes de la municipalité se sont concrétisées. Plusieurs conduites dans plusieurs bâtiments ont cassé. Cela implique des travaux et des coûts de remise en état conséquents, d'autant plus qu'il est souvent nécessaire de reloger le locataire.

La CoFin estime ainsi que les dépassements dans les frais d'entretien sont dus à des aléas, eu égard à l'état des bâtiments, connu du Conseil communal.

Frais de conciergerie :

Différents dépassements sont observés et s'expliquent de différentes manières :

- Tout d'abord, la commune a dû à un certain moment faire appel à des prestataires externes liés au temps de renouvellement des postes (voir ch.3.a).
- Par ailleurs, les imputations ont été revues par rapport au budget, sur la base des travaux et interventions effectifs du personnel communal. Cette année, il y a en définitive eu beaucoup d'ajustement.
- En particulier, le nouveau chef concierge a constaté que des interventions plus poussées étaient nécessaires dans certains bâtiments. Cela a conduit également au renchérissement des postes en cause.

Produits de nettoyage :

La CoFin relève avec la Municipalité que les montants comptabilisés dans ces postes sont régulièrement en dépassement par rapport au budget. Il s'avère que le nouveau chef concierge a changé de méthode, en achetant les matières actives et en procédant aux mélanges « in house ». Ce changement a poussé la commune à faire des achats en quantité en 2023 ; ces achats groupés permettent en définitive de réduire les coûts d'acquisition. A l'avenir, ces frais seront moindres.

Assurances :

Les différences par rapport au budget s'expliquent dans ce contexte par le fait qu'en 2022, la Commune bénéficiait de rabais (ECA ou Vaudoise ; p. ex, rabais ECA jusqu'à 12%), rabais dont elle n'a plus pu bénéficier en 2023.

Perspectives :

Au niveau des perspectives, la CoFin estime que la Municipalité semble faire le nécessaire. Elle est en particulier satisfaite de la stratégie d'obtenir le classement de certains bâtiments, de manière à obtenir

davantage de subventions. Par ailleurs, la CoFin se réjouit d'apprendre que la Municipalité présentera dans les prochaines semaines des propositions de vente de bâtiments, d'autant plus si les travaux de remise en état s'avèrent si onéreux.

Conclusions :

La CoFin considère que les explications fournies éclairent de manière satisfaisante les différents chiffres ressortant des comptes. Les différences, parfois importantes, trouvent des explications objectives.

En particulier, la stratégie de la commune s'agissant de l'entretien des bâtiments paraît réfléchi. La CoFin s'inquiète néanmoins des perspectives dans ce domaine compte tenu de l'état des bâtiments. Elle invite ainsi la Municipalité à bien analyser si le maintien d'un bâtiment dans son patrimoine se justifie compte tenu des coûts de rénovation, eu égard à la situation financière somme toute délicate de la commune.

d. Urbanisme, énergie, durabilité et police des constructions

Chapitre 14 Environnement et développement durable

140.365.910 Subventions fonds développement durable : le programme de subventions pour la population est actif depuis novembre 2023 ; pas d'argent versé en 2023 car les subventions sont octroyées à l'achèvement des travaux dont la plupart ont lieu en 2024.

Chapitre 42 Service de l'urbanisme – 421 - Aménagement du territoire

420.318.510 Honoraires – Prestations de service : moins de prestations de service par manque de temps du fait de la mise en place d'un nouveau service

e. Sécurité, sports, manifestations, ports et rives

Chapitre 15 Loisirs, animation culturelle - 152 Sociétés locales

152.351.301 Subventions frais écolage musique : en baisse, dépend du nombre de personnes concernées

152.365.900 Subventions culturelles : pas de volonté de réduire ces subventions, mais nombre de demandes en baisse

152.365.910 Subventions aux sociétés : pas de volonté de réduire ces subventions, mais nombre de demandes en baisse car certaines sociétés disparaissent

Chapitre 17 Sports - 171 Terrain Ruvines

171.312.300 Consommation électricité : en hausse car l'électricité coûte plus cher et grand nombre de sociétés qui utilisent les installations (vestiaires + douches)

171.312.400 Achat combustible : en hausse car forte utilisation des installations

Chapitre 43 Routes - 432 Parkings, places de parc

Remarque générale : plus d'horodateurs donc plus de coûts, mais aussi plus de revenus !

432.318.510 Honoraire – Gestion horodateurs : hausse liée aux divers frais de licences d'encaissement de type visa, MasterCard et application Easypark, sachant qu'il y a plus d'horodateurs sur le territoire communal.

432.427.260 Revenus de location – Horodateurs : plus d’horodateurs au centre de Cully = plus de revenus

432.427.290 Revenus bornes électriques : plus de bornes = plus de pénalités pour dépassement durée de stationnement après la recharge (+15'500.-)

Chapitre 61 Corps de Police

610.427.200 Redevance domaine public : ce sont les redevances pour la location des terrasses (Major, Poste et Grandvaux)

Chapitre 65 Défense contre l’incendie

650.318.900 Interventions non ECA : il s’agit d’interventions qui ne sont pas remboursée par l’ECA ; ex. : chat dans un arbre !!!

Chapitre 66 Protection civile

660.314.100 Transformation locaux PC : tous ces travaux sont financés par un prélèvement sur le fonds de dispenses abris PC. La Commune mandate la PCi pour la maintenance et le contrôle annuel des abris (CHF 15'000) et CHF 3'000 ont été dépensés pour le remplacement de la conduite de chauffage et d’alimentation d’eau de l’abri PC des Ruvines

f. Infrastructures et mobilité

Chapitre 81 Service des eaux - 811 Réseau d’eau

811.312.100 Achat d’eau – Lausanne : ces achats élevés sont liés à la situation exceptionnelle, mais qui se prolonge, qui oblige notre commune à acheter plus d’eau potable à Lausanne. Le Fonds « service des eaux » ne va plus pouvoir compenser une telle opération à l’avenir. La Municipalité considère cette situation comme temporaire et n’envisage pas d’augmenter les taxes pour équilibrer ce dicastère. Elle examine actuellement différentes variantes pour augmenter notre production communale et ainsi diminuer le coût de l’eau potable. Le coût de ces différentes solutions sera connu courant 2024.

Chapitre 82 Service électrique

820 312 300 Électricité éclairage public : augmentation du coût de l’énergie et réseau pas encore adapté à une utilisation plus rationnelle

820 314 310 Entretien courant – réseau : coûts d’entretiens plus faibles car la rénovation du système d’éclairage est en cours

g. Écoles, tourisme, culture et assainissement

Chapitre 45 Ordures ménagères – déchets -

450 Déchets taxes

Remarques générales :

- Le résultat est globalement meilleur que budget. Cela est dû à la difficulté de faire des estimations fiables et aux impacts de l’entrée en vigueur de la nouvelle taxe, difficilement prévisibles.
- Les comptes 450.318.810, 450.318.811, 450.318.820, 450.318.821 doivent être autofinancés (règlement) et c’est désormais le cas.

450.314.110 Entretien courant – Ecopoints : moins de frais que prévu car la population fait preuve de respect envers le matériel

450.318.510 Gestion commande : forte hausse car on dépend d'un seul prestataire, en Allemagne, qui fixe les tarifs ; non prévisible

450.318.801 Déchets ménagers - Élimination : budget pessimiste

450.318.836 Alu/Fer blanc – Transport : forte augmentation du volume ; non prévisible

450.330.100 Défalcation – Pertes sur débiteurs : amortissement de taxes facturées à des personnes parties sans laisser d'adresse, insolvable ou disposant d'actes de défaut de biens. La Bourse procède régulièrement à une actualisation de ces cas, mais pas chaque année.

450.352.601 Déchèterie Gavardes Savigny : la facturation des cartes pour la commune est faite par la commune de Savigny en fonction du nombre d'habitants et des coûts d'exploitation de la déchetterie ; hausse difficilement prévisible

450.434.205 Taxe déchets verts : + env. 27'000.- ; dû à l'entrée en vigueur de la nouvelle taxe sont les revenus étaient difficiles à estimer

451 Déchets non urbains

Remarque générale : il s'agit des poubelles publiques /voirie. Coûts financés par l'impôt.

451.318.801 Déchets voirie – Balayeuse route : augmentation de la propreté des routes et donc du volume. Effet aussi de Moratel sans poubelle ; report sur la commune

451.318.846 Déchets spéciaux – Élimination : coût d'élimination des déchets spéciaux tels que peintures, solvants, médicaments, produits chimiques, traités spécialement par Cridec

46 Réseau d'égouts- Épuration

460 Épuration

Remarques générales :

- Augmentation du volume d'eau traitée (+10%) qui a donc un effet sur la consommation d'électricité + électricité plus chère
- Effet des panneaux solaires moins important qu'escompté sur la facture d'électricité, car les pompes tournent 24h/24h

460.311.400 Achat de matériel exploitation : remplacement de la pompe du décanteur secondaire (dernière phase de traitement)

460.312.300 Consommation électricité : budget établi sur base d'une consommation solaire propre sur toute l'année et d'une augmentation du prix de l'électricité achetée estimée à 30 %. Réalité : production/consommation énergie solaire sur 8 mois seulement et augmentation du tarif de l'électricité de 50 %.

460.315.100 Entretien machines et matériel : réparations importantes sur les pompes du décanteur primaire et sur l'alimentation de la centrifugeuse.

460.315.101 Entretien des véhicules : difficile à estimer.

460.481.100 Prélèvement au fonds affecté : la Municipalité réfléchit à des solutions pour respecter la loi, car le fonds est bientôt épuisé.

461 Réseau d'égouts

460.481.100 Prélèvement au fonds affecté : la Municipalité réfléchit à des solutions pour respecter la loi, car le fonds est bientôt épuisé.

ASCL

Impact positif de l'entrée en vigueur de la nouvelle convention en 2023 (élaborée par M. le Municipal R. Bech et adoptée à l'unanimité des membres de l'ASCL) : la « location » des bâtiments est désormais déterminée sur la base des coûts effectifs des collègues, ce qui a pour incidence une augmentation du loyer facturé par BEL à l'ASCL.

4. CONCLUSIONS

Les comptes présentés par la Municipalité montrent que le budget des dépenses a globalement été tenu, mettant en exergue la discipline budgétaire de la Municipalité. En outre, les rentrées fiscales étant de meilleurs augures que les estimations établies lors du budget, le résultat présenté est moins mauvais que ne laissait présager le budget.

Malgré ces constats, la situation financière de la Commune reste sous pression : les comptes ne sont pas équilibrés et la marge d'autofinancement régulière (hors vente de la parcelle O) reste significativement insuffisante pour financer les investissements à venir. De ce fait, la CoFin encourage encore et toujours la Municipalité à bien prioriser ses investissements et à considérer la vente sélective de bâtiment du patrimoine pour financer les rénovations à venir des bâtiments

La CoFin a pu inspecter les comptes et poser toutes les questions qu'elles souhaitent à la Municipalité. Cette dernière a fourni les explications nécessaires en toute circonstance, et la CoFin a pu être convaincue par les explications apportées aux différents écarts observés entre les comptes et le budget. La CoFin n'a ainsi aucune remarque particulière à formuler.

Fort de ce qui précède, la commission des finances invite le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux à accepter le préavis 07/2024 tel que présenté.

Bourg-en-Lavaux, le 7 juin 2024

La commission des finances :

Christian Currat

Anne Baehler Bech

Chantal Ostorero

Nicolas Potterat

Olivier Veluz